CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Stéphanie PETIT, Maire.
Présents : Mme Stéphanie PETIT, M. Christophe CAQUOT, Mme Myriam PILÉ, M. Cyrille ROBERT, Mme Charlotte LIONNE, M. Emmanuel LECLERC, M. Thomas WALTHER, Mme Ingrid BERNIER-DUPUY, Mme Isabelle HENNIQUANT, M. Ivan LECUYER, M. Louis LACAMBRA, M. Eric BATAILLE,
Pouvoirs : Mme Marion LECOSNIER à M. Eric BATAILLE.
Absents excusés : Mme Julie MACAIRE, M. Emmanuel SALIGNAT.
Secrétaire : M. Ivan LECUYER.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2026,**
2. **Approbation du règlement du conseil municipal,**
3. **Création d'un comité de lutte contre les chenilles processionnaires,**
4. **Règlement intérieur des services périscolaires,**
5. **Tarifs Cantine, Garderie, Etude surveillée, activités du mercredi 2026-2027,**
6. **Accord de principe pour un contrat d'apprentissage,**
7. **Accord de principe pour une heure supplémentaire de l'intervenante sports à l'école,**
8. **Remboursement de facture à Mme PILÉ,**
9. **Remboursement de facture à M. ROBERT,**
10. **Remboursement de facture à M. LECUYER,**
11. **Remboursement de facture à Mme CAQUOT,**
12. **Signature d'une convention avec l'Usine à chapeaux pour l'utilisation de la salle des fêtes,**
13. **Déclaration d'intention d'aliéner une propriété au 19 rue de l'Eglise,**
14. **Adhésion au réseau chemin lisant pour 2027,**
15. **Règlement d'utilisation du terrain de football cet été,**
16. **Décisions de la Maire,**
17. **Questions écrites des conseillers municipaux,**
18. **Informations diverses.**

2026.47 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Madame la Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 24 avril 2026, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par Mme Myriam PILÉ, secrétaire de séance du conseil du 24 avril 2026,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 élaboré par Mme Myriam PILÉ, secrétaire de séance.

2026.48 / APPROBATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil.

De ce fait, il est proposé de valider les termes du règlement intérieur du Conseil municipal, et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Ledit règlement est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du contenu du règlement intérieur du Conseil municipal, annexé à la présente délibération,
- Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal.

2026.49 / CREATION D'UN COMITE DE LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

M. CAQUOT rappelle au Conseil municipal que la commune a connu une période difficile cette année en raison de la prolifération des chenilles processionnaires, comme les commune voisines. Ce phénomène s'intensifiera les prochaines années.

Il propose la création d'un comité de lutte contre les chenilles processionnaires, composé d'élus et d'administrés. Ce comité sera chargé de recenser, et de proposer des actions au Conseil municipal.

Une annonce sera passée afin que les administrés puissent faire partie de ce comité. Une réunion d'information est prévue en septembre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un comité de lutte contre les chenilles processionnaires.

2026.50 / REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Mme LIONNE informe le Conseil municipal que la commission scolaire réunie le 11 juin 2026 souhaite modifier le règlement intérieur des services de cantine, garderie, étude surveillée et garderie du mercredi.

Les modifications concernent :

- Les horaires de la garderie,
- Pour la facturation : ajout : le non-respect de ces dates entraînera le refus des enfants dans les inscriptions aux services sur le site périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce règlement qui sera notifié aux parents d'élèves et affiché en mairie et à l'école.

2026.51 / TARIFS CANTINE, GARDERIE, ETUDE SURVEILLEE, ACTIVITES DU MERCREDI 2026-2027

Mme LIONNE informe le Conseil municipal que la commission scolaire s'est réunie le 19 juin. Celle-ci propose d'augmenter les tarifs des repas pour l'année 2026-2027, suite à l'augmentation du tarif de notre fournisseur de 1.52 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour l'année 2026-2027.

1 / Enfants gazeranais ou enfants du personnel communal ou enseignant :

- Prix des repas pour les enfants inscrits : 4,60 €,
- Prix du repas pour les enfants non-inscrits : 8,70 €,
- Prix du repas pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à GAZERAN : 4,20 €,
- Panier repas : 1,80 €, (ce tarif sera appliqué aux enfants bénéficiant de PAI défini dans le règlement),
- Prix du repas Adultes : 5,80 €,
- Garderie du matin (de 7 h 15 à 8 h 20) : 2,10 € par jour,
- Garderie du soir (de 16 h 30 à **19 h 00**) : 4,40 € par jour,
- Etude surveillée : 4,80 € par jour,
- Garderie du mercredi matin (8 h 00 à 14 h 00) : 14,50 € par jour,
- Garderie du mercredi toute la journée (8 h 00 à19 h 00) : 23 € par jour.

2 / Enfants dont le domicile est situé à l'extérieur :

- Prix des repas pour les enfants inscrits : 8,70 €,
- Prix du repas pour les enfants non-inscrits : 12,70 €,
- Garderie du matin (de 7 h 15 à 8 h 20) : 2,70 € par jour,
- Garderie du soir (de 16 h 30 à 19 h 00) : 5,40 € par jour,
- Etude surveillée : 5,90 € par jour,
- Garderie du mercredi matin (8 h 00 à 14 h 00) : 19,00 € par jour,
- Garderie du mercredi toute la journée (8 h 00 à 19 h 00) : 27 € par jour.

2026.52 / ACCORD DE PRINCIPE POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE,

Mme LIONNE propose de recourir à un contrat d'apprentissage d'ATSEM pour les années 2026-2027 et 2027-2028. Elle précise qu'à la rentrée il y aura quatre classes maternelles.

Le coût de la formation est de 7 300 € avec une aide de 6 000 € du CNFPT. Un salaire de 27 % du SMIC sera versé à l'apprenti.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de recourir à un contrat d'apprentissage et charge Mme la Maire de constituer le dossier réglementaire.

ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE HEURE SUPPLEMENTAIRE DE L'INTERVENANTE SPORTS A L'ECOLE,

Mme la Maire informe le Conseil municipal qu'à la rentrée de septembre il y aura 6 classes primaires.
Actuellement l'intervenante sports intervient 5 h par semaine (1 h pour chaque classe de primaire).
Mme la Maire propose d'augmenter d'une heure par semaine l'intervention sports afin que chaque classe de primaire bénéficie d'une heure de sport.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

2026.53 / REMBOURSEMENT DE FACTURE A MME PILÉ

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que Mme Myriam PILÉ a fait l'achat de viennoiseries à la boulangerie L'atelier d'Antoine, pour la réunion du tirage au sort des jury d'assises pour un montant de 29.95 €. Il convient de la rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention ; Mme PILÉ), décide de rembourser à Mme Myriam PILÉ la somme de 29.95 €uros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 6232.

2026.54 / REMBOURSEMENT DE FACTURE A M. ROBERT

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que M. Cyrille ROBERT a fait l'avance de fournitures pour les services techniques à BRICORAMA pour un montant de 24.05 €. Il convient de le rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : M. ROBERT), décide de rembourser à M. Cyrille ROBERT la somme de 24.05 €uros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 60632.

2026.55 / REMBOURSEMENT DE FACTURE A M. LECUYER

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que M. Ivan LECUYER a fait l'achat de fleurs et plantes pour la cérémonie du 8 mai, pour un montant de 49.92 €. Il convient de le rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : M. LECUYER), décide de rembourser à M. Ivan LECUYER la somme de 49.92 €uros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 6232.

2026.56 / REMBOURSEMENT DE FACTURE A MME CAQUOT

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que Mme Anne CAQUOT a fait divers achats pour l'école. :

Date	Fournisseur	Objet	Montant	Avantage carte	A rembourser
25/05/2026	BRICORAMA	Climatiseurs	1 318,00	260,00	1 058,00
25/05/2026	LA FOIRFOUILLE	Toiles d'ombrage	290,74	0,00	290,74
TOTAL			1 608,74	260,00	1 348,74

Il convient de la rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : M. CAQUOT), décide de rembourser à Mme Anne CAQUOT la somme de 1 348.74 €uros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 60632.

2026.57 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'USINE A CHAPEAUX POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Mme la Maire informe le Conseil municipal que l'usine à Chapeaux propose de signer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour des activités théâtre et Pilate pour les enfants.

Cette convention engage la commune de Gazeran à mettre à la disposition de l'Usine à chapeaux, les mardis de 17h00 à 20h30 et les jeudis de 18h00 à 19h00 la salle des fêtes. Elle est conclue à compter du 1er septembre 2026 pour une durée de 1 an,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer la convention de mise à disposition gracieusement de la salle des fêtes au profit de l'usine à chapeaux.

2026.58 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UNE PROPRIETE AU 19 RUE DE L'EGLISE

M. CAQUOT informe le Conseil municipal que la propriété sise 19 rue de l'Eglise (château) est en vente. La mairie a reçu une déclaration d'intention d'aliéner qui permet à la commune de préempter ce bien. Le prix de vente est de 1 200 000 €.

Mme la Maire rappelle que par délibération en date du 9 avril 2026, le Conseil municipal a limité à 600 000 € sa délégation à Madame la maire en matière de droit de préemption, c'est pour cela que ce dossier est étudié par le Conseil municipal.

La commission des finances réunie le 29 juin 2026 propose de ne pas préempter car les finances de la commune ne le permettent pas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas préempter ce bien.

DEMANDE D'ADHESION DE LA BIBLIOTHEQUE AU RESEAU CHEMIN LIS@NT POUR 2027

Mme PILÉ propose au Conseil municipal de faire adhérer la bibliothèque au réseau chemin lis@nt.
Ce réseau regroupe 11 communes et permet aux bibliothèques de mutualiser les ressources en livres.
Le coût pour la commune est d'environ 3 200 € par an (cotisation 2 000 €, informatique : 1 200 €).

2026.59 / DEMANDE D'ADHESION DE LA BIBLIOTHEQUE AU RESEAU CHEMIN LIS@NT POUR 2027

Madame Myriam PILÉ fait part au conseil municipal :

Le **18 septembre 2019**, neuf communes du Sud-Yvelines ont signé une convention mettant en place un réseau de bibliothèques et médiathèques, dénommé **Chemin lis@nt**, permettant aux habitants des communes adhérentes d'accéder à une collection élargie de plus de **73 000 documents** (livres, revues, CD, DVD, etc.).
Les établissements actuellement adhérents sont :

- **Depuis 2019 :** Ablis, Bullion, Orcemont, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion et Sonchamp.
- **Depuis 2021 :** Raizeux.
- **Depuis 2026 :** Poigny-la-Forêt.

La commune de **Gazeran** projette de renforcer l'offre culturelle à destination des habitants. Dans ce cadre, l'adhésion au réseau **Chemin lis@nt** offrirait aux usagers un accès à un fonds documentaire plus vaste et des services mutualisés.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions légales en vigueur, **le Conseil Municipal décide :**
D'APPROUVER le principe d'adhésion de la future bibliothèque de Gazeran au réseau Chemin lis@nt ;
D'AUTORISER Mme la Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour cette adhésion

2026.60 / REGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL CET ETE

Mme PILÉ propose au Conseil municipal d'approuver le règlement d'utilisation du terrain de football.
Elle présente au Conseil municipal ce règlement :

- Accès libre pour les administrés, en hiver de 10h à 18h, en été de 10h à 19h,
- Activités scolaires et périscolaires, entraînements et matchs, évènements municipaux,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du terrain de football qui sera affiché à la porte du terrain.

TERRAIN DE FOOTBALL

M. LACAMBRA informe le Conseil municipal que l'architecte a présenté un avant-projet pour les vestiaires. L'architecte propose des bâtiments modulaires ce qui n'est peut-être pas la solution la plus intéressante pour la commune.
Il a demandé à dissocier l'éclairage des bâtiments. Une consultation auprès des entreprises locales sera faite.
M. LECUYER précise que les fourreaux installés sont trop petits.
M. LACAMBRA espère une livraison pour la rentrée 2027.

DECISIONS DE LA MAIRE

Dates	Champ de la délégation	Destinataire ou attributaire	Objet	Montant TTC
25/04/26	Finances	JOCATOP	Fournitures scolaires	700,00
25/04/26	Finances	POWER 2I	Chargeur dell pour école	114,24
26/04/26	Droit préemption urbain	23 route du Gâteau	Non préemption	
29/04/26	Droit préemption urbain	14 rue de la Mairie	Non préemption	
30/04/26	Finances	LOIR DIFFUSION	Echarpes pour la Maire et 2 adjoints	200,40
04/05/26	Finances	CARREFOUR	Boissons cérémonie du 8 mai	114,05
05/05/26	Finances	JNT EVENTS	Cocktail cérémonie du 8 mai	990,00
05/05/26	Finances	FLORAL STILL	Composition cérémonie du 8 mai	100,00
05/05/26	Droit préemption urbain	17 rue du Haut de Gazeran	Non préemption	
07/05/26	Finances	DUBERNARD	Complément plans incendie	1 423,76
11/05/26	Finances	PAINT & REST	Peinture pour jardinières avenue de Gaulle	65,80
11/05/26	Droit préemption urbain	Rue Amélia Earhart	Non préemption	
13/05/26	Finances	PF LIGHTING	Remplacement lampes école	134,72
13/05/26	Finances	PF LIGHTING	Dépannage feux tricolores	1 404,00
18/05/26	Finances	LA POSTE	Feuilles pour registre état civil 2027	53,48
19/05/26	Finances	PATROUILLE ANTI NUISIBLES	Echenillage chênes	1 440,00
19/05/26	Finances	PATROUILLE ANTI NUISIBLES	Traitement phytosanitaire chenilles processionnaires	600,00
26/05/26	Finances	BRICORAMA	Ciment, chaine, cadenas et fournitures diverses	107,47
28/05/26	Finances	GAEC BENOIST	Fleurs pour massifs	366,66
28/05/26	Finances	GAEC BENOIST	Terreau	142,49
30/05/26	Finances	EDEN VERT	Traitement chenilles processionnaires La Garenne	741,60
30/05/26	Droit préemption urbain	49 bis avenue de Gaulle	Non préemption	
01/06/26	Finances	GAMETINE EVASION	Aventure escape game 29 août	1 010,40
03/06/26	Finances	CARREFOUR	Alimentation pour spectacle périscolaire	93,54
04/06/26	Finances	DMCI BATIMENT	Rénovation et déménagement salles de classe	26 808,00
06/06/26	Droit préemption urbain	26 bis route de la Gare	Non préemption	
09/06/26	Finances	BUREAU VALLEE	Tampons signatures élus	79,98
14/06/26	Finances	CARREFOUR	Séchoirs à linge école	144,64
16/06/26	Finances	JOAO RENOV	Travaux rénovation 10ème classe	8 928,15

16/06/26	Finances	SIGNAL	Sauvegarde et remise à zéro fichier périsco-laire	144,00
16/06/26	Finances	THEVARD JEROME	Renforcement charpente lavoir	2 088,00
22/06/26	Finances	BRICORAMA	Casques anti-bruit, fournitures diverses	156,61
22/06/26	Finances	DARTY	Réfrigérateur pour services techniques	249,99
22/06/26	Finances	BRICORAMA	Arrosoirs services techniques	11,98
22/06/26	Finances	CARREFOUR	Alimentation remise des prix des CM2	150,13
23/06/26	Finances	PICHON	Fournitures scolaires	7 413,49
23/06/26	Finances	TIME TEX	Fournitures scolaires	1 057,75
23/06/26	Finances	LABYRINTHES	Manuels scolaires	3 788,34
24/06/26	Finances	BRICORAMA	Kit brumisateur pour école	65,00
26/06/26	Finances	SIGNAL	Maintenance matériel informatique école	864,00
26/06/26	Finances	SIGNAL	Vidéoprojecteur 10ème classe	5 002,30
26/06/26	Finances	IKEA	Mobilier scolaire	906,94
26/06/26	Finances	NATHAN	Mobilier 10ème classe	6 659,18
26/06/26	Finances	MANUTAN	Mobilier 10ème classe	2 612,50
27/06/26	Finances	MOREAU DAVID PLOMBIER	Réparation fuite eau dépôt du gâteau	324,00

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme LECOSNIER : Avec la période estivale, des administrés de Gazeran m'ont fait part de leurs préoccupations concernant certaines incivilités de voisinage.
La municipalité envisage-t-elle de mener une action de sensibilisation, par exemple au travers d'un rappel distribué dans les boîtes aux lettres, sur le respect des horaires autorisés pour les travaux bruyants (tonte de pelouse, bricolage, etc.), notamment les dimanches et en dehors des plages horaires réglementaires ?
Réponse de Mme la Maire : Un rappel sera fait sur le panneau d'affichage, le site internet et Illiwap

Mme LECOSNIER : Par ailleurs, m'ont également été signalé des véhicules stationnés entièrement sur les trottoirs, ce qui gêne, voire empêche, le passage des piétons, en particulier des personnes avec des poussettes, fauteuil roulant et/ou de jeunes enfants.
La commune prévoit-elle des actions de prévention ou de rappel des règles concernant cette situation ?
Je suis consciente qu'il y a un souci de stationnement mais parfois la situation pour les piétons est quand même très dangereuse, surtout avec la vitesse de certains véhicules.
Réponse de Mme la Maire : Un rappel des règles de stationnement sera fait. Les propriétaires doivent rentrer leur véhicule dans leur propriété.
M. ROBERT évoque également le problème des poubelles qui ne sont pas rentrées.
Mme PILÉ demande de réinstaller les barrières sur le trottoir devant la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Mme la Maire remercie l'équipe municipale pour l'aide apportée à l'installation des climatiseurs et des voiles d'ombrage à l'école, ainsi que M. ROBERT pour l'installation du brumisateur.

Mme la Maire remercie les administrés et Mme PILÉ pour le prêt de climatiseurs et de ventilateurs pour l'EHPAD lors de la panne de leur climatisation.
Mme PILÉ précise qu'un habitant de Raizeux a également prêté du matériel.

Mme la Maire remercie les « bucherons » qui ont déblayé plusieurs routes samedi après l'orage.
M. ROBERT informe le Conseil municipal que le département les remercie. Les agents du département rappellent qu'il faut se protéger (gilet jaune, chaussure de sécurité etc...).
M. LECUYER rappelle qu'il faut prendre des gilets, des lampes frontales, des torches et des chaussures de sécurité.

PRIX POUR LES CM2

Mme LIONNE informe le Conseil municipal que cette année la remise des prix pour les CM2 a eu lieu à la Salle des Fêtes en présence des parents. 16 familles sur 22 étaient présentes.
Mme la Maire précise que la Caisse des Ecoles offre un beau livre ainsi que la calculatrice pour le collège.

INFRASTRUCTURES

M. LACAMBRA informe le Conseil municipal de la réunion de la commission infrastructures.
La commission a étudié la réfection des cheminements piétonniers du Château à la gare, de la ferme du Haut au lotissement de la pépinière ainsi que la route du Bray. Des devis ont été demandés et seront réajustés.
Une étude sur la ferme du Haut est en cours.
La réhabilitation de l'ancien vestiaire pour les associations est en cours. Actuellement il est inexploitable car il n'a plus les réseaux d'eau.

M. BATAILLE informe le Conseil municipal qu'un tampon est ouvert route du Bray. M. ROBERT se rendra sur place pour le refermer.

ASSOCIATIONS

M. LECUYER informe le Conseil municipal que les jeux intervillages organisés par Rambouillet Territoires, le 4 juillet, sont annulés, faute de participants.

Les élus ont rencontré les associations du village.
GSLC souhaitent de nouveaux créneaux pour de la gym douce et du yoga.
Le club de football souhaite mettre en place une équipe de jeunes.

TRANSPORTS

M. LECUYER informe le Conseil municipal qu'il est le référent « Transport » auprès de Rambouillet Territoires.
Il demande que tous les problèmes de transport (cars et trains) lui soient adressés.
Une réunion mi-juillet entre Rambouillet-Territoires et Ile de France Mobilités sera organisée afin de traiter le sujet des transports.

ANIMATIONS

Mme PILÉ informe le Conseil municipal que la fête du village aura lieu le 29 août 2026 en partenariat avec les associations du village :
Au programme :

- Concours de tennis de table (GSLC)
- Buvette (comité des fêtes)
- Escape Game de 14h30 à 17h30,
- Ludomobile avec l'Usine à Chapeaux,
- Jeux gonflables,
- Foodtruck

Mme PILÉ informe le Conseil municipal qu'un cirque sans animaux sera présent les 25 et 26 juillet.

Mme PILÉ informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour le festival Théâtre. Une représentation aura lieu à la Salle des fêtes entre le 16 octobre et le 15 novembre.

EAU

M. CAQUOT informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion, la semaine dernière, avec le SIAEP qui gère l'eau potable.
En raison de la canicule et de la surconsommation d'eau (douches, piscines, arrosage), le réseau a été en tension.
Des travaux seront nécessaires pour du stockage et des forages supplémentaires.

DOMAINE DE VOISINS

M. CAQUOT rappelle au Conseil municipal que des travaux d'aménagement d'un hôtel de luxe avec spa et golf sont en projet au Château de voisins, en partie sur Saint-Hilarion et Gazeran. Ce projet nécessite une rénovation complète et une extension.
Le PLU est en cours de mise en compatibilité.
Il reste le problème de l'eau et de l'assainissement à solutionner (coût et qui prend en charge).
Le calendrier prévoit un début de travaux au 3ème trimestre 2027 pour une durée de 3 à 4 ans.
Une réunion publique sera organisée à la rentrée et une enquête publique en décembre ou janvier.

ACTIVITES POUR LES ENFANTS

M. LECUYER informe le Conseil municipal qu'il a organisé un sondage sur les activités pour les enfants.
Il a reçu 125 réponses.
Il propose d'organiser des activités avec mobil'sport rural, tous les mercredis, à prix raisonnable

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 14 septembre à 19h30.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

La Maire
Stéphanie PETIT

Le secrétaire de séance
Ivan LECUYER